



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 02 Mars 2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 Février deux mil vingt en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire mardi dix-sept décembre deux mil dix-neuf à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÉVETON, Maire.

PRÉSENTS : M. Jacques DRÉVETON, M. Matthieu FOURNY, M. Philippe FORESTIER, M. Richard ROBLIN, Mme Marie-Anne JUMEAU, M. Etienne PROFFIT, Mme Andréa BERIZZI, Mme Alexandra DERMONT, Mme Patricia GUISSSE.

ABSENTS NON EXCUSÉS : M. Giovanni BRUSCINO

ABSENTS EXCUSÉS : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : Mme Andréa BERIZZI.

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE : 10

PRÉSENTS : 09

VOTANTS : 09

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17-12-2019
(Approbation par les élus de l'ancien conseil présents ce jour)

ORDRE DU JOUR

M14 : COMPTE DE GESTION 2019.

Délibération n° 2020/01-01

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle. Madame JUMEAU Marie-Anne, doyenne d'âge présente le compte de gestion 2019. Après avoir entendu, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2019.

DELIBERATION : 8 VOIX POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.

M14 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération n° 2020/01-02

Après avoir présenté les résultats de l'exercice 2019, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle. Considérant que le compte administratif 2019 est en concordance avec le compte de gestion 2019 de Madame le Percepteur de MEAUX, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Les résultats du Compte Administratif 2019 qui se détaillant ainsi :

<u>Section de Fonctionnement -></u>	Dépenses	:	994 922.30 €
	Recettes	:	984 588.12 €
	Déficit	:	10 334.18€
	(Résultat N-1)	:	(-13 688.71 €)
	Excédent	:	3 354.53 €

<u>Section d'Investissement -></u>	Dépenses	:	245 358.74 €
	Recettes	:	490 099.04 €
	Excédent	:	244 740.03€
	(Résultat N-1)	:	(76 286.93 €)
	Excédent	:	321 027.23 €

<u>Déficit global de clôture -></u>	:	324 381.76
---	---	-------------------

DELIBERATION : 8 VOIX POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE DE CLOTURE 2019

Délibération n°2020/01-03

Le conseil municipal décide de reporter les résultats d'excédent en investissement de 321 027.23 euros et en fonctionnement de 3 354.53 euros sur le budget 2020.

DELIBERATION : 9 VOIX POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.

SUBVENTIONS LOCALES

Délibération n°2020/01-04

Le Conseil Municipal délibère et approuve de verser, aux articles 6281 et 6574 les participations et subventions suivantes :

- **A l'article 6281 – Organismes et EPCI**

AMIF	70.00 €
CAUE	110.00 €
Union des Maires	170.00 €
Lycée Claye Souilly	100.00 €
Syndicat CES d'Esblly	3700.00 €
Syndicat téléalarme	150.00 €
Total 6281	4 300.00 €

- **A l'article 6574 – Associations locales**

AFLO	400.00 €
AJT	400.00 €
Comité des Fêtes	1 500.00 €
SOFIALEX	1 150.00 €
Coopérative des écoles	650.00 €
Total 6574	4 100.00 €

DELIBERATION : 9 VOIX POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.

EMPRUNTS BANCAIRES

Délibération n° 2020/01-05

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération, dit que les dépenses et les recettes sont bien inscrites au budget 2020, autorise le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 1 050 000 euros et autorise le maire à signer les contrats de prêt.

DELIBERATION : 9 VOIX POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.

BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération n° 2020/01-06

Monsieur le Maire expose les différentes étapes de la réalisation du budget et rappelle les affectations du résultat :

<u>Section de Fonctionnement</u> ->	Dépenses	:	479 963.53 €
	Recettes	:	479 963.53 €
<u>Section d'Investissement</u> ->	Dépenses	:	1 803 038.23 €
	Recettes	:	1 803 038.23 €

DELIBERATION : 9 VOIX POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE.

SUBVENTION FER 2020

Délibération n° 2020/01-07

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention du Conseil Départemental au titre du Fond d'Equipement Rural (FER) pour la création d'un préau.

DELIBERATION : 9 VOIX POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

Néant.

La séance est levée à 19h53.